



Compte-rendu du conseil municipal.

Conseil municipal du 05 AVRIL 2024.

Etaient excusés : Mme Listar Virginie

Procuration de Mme LISTAR à M. Sébastien NUS.

Début des travaux à 20H30, fin de la séance à 23h50.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Validation du compte administratif.
- 2) Approbation du résultat.
- 3) Validation du compte de gestion.
- 4) Présentation et vote du budget primitif.
- 5) Délibération sur la fongibilité au sein des chapitres.
- 6) Vote des taux d'imposition 2024
- 7) Travaux forestiers : choix des travaux à effectuer.
- 8) Versement de subventions aux associations et partition des frais de réception.
- 9) Animation de la commune.
- 10) Questions et informations diverses.

Compte administratif 2023.

Il est proposé au conseil municipal de valider le compte administratif 2023 qui représente les engagements financiers pris par la commune au cours de l'exercice budgétaire ; ce document doit être validé par le conseil municipal et sera ensuite transmis en préfecture pour validation, il se doit d'être la parfaite copie du compte de gestion du percepteur.

Le Compte administratif est validé à l'unanimité.

Approbation du résultat 2023.

Le conseil municipal doit valider et sanctionner par un vote le résultat du compte administratif qui est le résultat comptable de de l'exercice 2023, ce résultat peut être positif ou négatif, en l'occurrence il est positif pour 2023.

Le résultat de l'exercice et son affectation sont validés à l'unanimité.



Approbation du compte de gestion.

Le compte de gestion est le pendant du compte administratif communal, il est tenu par les services fiscaux de la DEGEFIP et se vaut comme document de référence, il ne se vote pas il est présenté au conseil pour approbation et sert à valider la sincérité du compte administratif de la commune.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Présentation et vote du budget primitif 2024.

Le budget primitif est le document qui « trace » la liste des dépenses de fonctionnement et d'investissement de la commune pour 2024. Il se nomme primitif en raison de son caractère prévisionnel qui permet au cours de l'année d'adapter le budget aux véritables besoins ou contraintes financières de la commune.

Le maire propose au conseil de voter le budget primitif 2024.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget 2024.

Fongibilité au sein des chapitres.

Pour éviter le recours à de trop nombreuses décisions budgétaires modificative, l'état a instauré le principe d'une délibération qui acterait que l'on puisse transférer sans délibération modificative des sommes d'un article budgétaire à l'autre au sein de même chapitre ; la loi permet de transférer d'un chapitre à l'autre un maximum de 7.5% du budget fonctionnement ou investissement.

Le maire propose au conseil municipal de mettre en place cette facilitation administrative.

Le conseil se prononce à l'unanimité favorable à cette délibération.

Vote des taux applicables sur les taxes locales.

Face aux nouvelles charges incombant à la commune, il est proposé au conseil municipal de réviser les taux des taxes d'imposition locale pour couvrir toute ou partie de ces contributions obligatoires.

L'arrêt de la possibilité de fiscaliser la participation au syndicat scolaire du secteur de Dompaire, entraine une dépense d'environ 2500€ à réaffecter sur l'imposition locale (TFB et TFNB), ce transfert n'entrainera pas de hausse de la pression fiscale puisque cette somme était déjà prélevée sur vos avis d'imposition dans la rubrique syndicat ; désormais elle n'y apparaîtra plus, mais l'équivalent de son taux sera ajouté sur les prélèvements au bénéfice de la commune.

Seconde charge supplémentaire à supporter par la commune, la mise en place de la redevance pour la gestion des eaux pluviales qui utilisent le réseau unitaire d'assainissement ; cette nouvelle taxe représente une somme d'environ 5500€ qui sera due chaque année et tant que les réseaux d'eau usée et d'eau pluviale ne seront pas séparés.

Cette somme relativement importante au vu de notre budget, ne peut être absorbée par le budget communal sous peine d'obérer notre capacité à investir dans le futur ; de nombreux investissements